ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 41 N

2280

Je Soussigné Joseph Petit Jean Maitre
En Chirurgie de Bayon certiffie que J'ai été
appellé le treize Janvier de l'année 1766
par le S.r Noël fils mon confrere
pour Examiner l'Enffant du nommé
Thiery nés depuis Vingt Jours avec un bec
de lièvre a chaque machoire, celuy d'en haut
prenoit comme il ~~est~~ dit dans Son
observation depuis la narine gauche Separée
de voute du Palais ; l'autre d'en bas étoit
précisément à ~~la~~ Symphise du menton,
de façon que Sa langue, la Salive, et
les aliments Sortoient hors de Sa bouche
Si Extraordinairement, que nous Jugeames
que Si on tardoit de Secourir qu'il
periroit faute de pouvoir prendre de la
nouriture, mon confrere fut le premier
qui décida qu'il falloit hazarder la
réunion et il S'i prit Si avantageusement

ARC 20 d. 109

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

par deux ou trois points de Suturer que
malgré la Jeunesse du Sujet il a parvenu
au bout d'un mois a guerir les chairs
aujourd'huy les os sont raffermis
considerablement, ce qui fait Esperer que
d'aun peu l'ossification Sera parfaite;
c'est ce que J'atteste avec la plus grande
Sincerité Fait a Dijon ce huit
fevrier uuit Sept cent Soixante
Sept.

Petit jean

L. Thiery